

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 28 avril 2014 à 20h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire Mme S. Ruchet, à la boursière Mme I. Ciampi ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2013
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 01/2014 relatif à l'adoption du plan de quartier « L'Oche » et « La Combe »**
6. Propositions individuelles

1. Appel

39 Conseillers participent à la séance, 9 excusés, 2 absents

2. Procès-verbal du 07 octobre 2013

- M. P. Lüthi, correction de l'orthographe de son nom et demande que l'on rajoute au PV : M. O. Bolomey invité de notre séance à fait une présentation. Il a été « Président des Jeunesses Cantonales (FJC) de 2012 à 2014 et président de la Jeunesse d'Etoy. Nous le remercions pour son engagement en sein de notre Jeunesse et de son investissement au niveau cantonal ».
- M. J.M. Fernandez, ce n'est pas l'association « AVDCH » mais « ADCV »

Le procès-verbal est accepté à la majorité (1 abstention)

3. Communications du Président

Peu d'information en ce premier Conseil.

Règlement du Conseil :

Notre projet de règlement du Conseil est dans les mains du Canton, aucune date de retour n'est pour l'instant annoncée et d'après les quelques contacts pris à ce jour ce projet ne sera pas prêt pour la séance du mois de juin mais plutôt pour septembre.

Votations du 9 février 2014

Objet 1	Infrastructure ferroviaire	Accepté avec 76% des suffrages
Objet 2	Assurance-maladie et avortement	Refusé avec 92% des suffrages
Objet 3	Immigration de masse	Refusé avec 68.17% des suffrages

Participation de 60,5%

Prochaine séance du 30 juin, comme à l'accoutumée cette séance sera aussi une séance d'élections pour :

- Président
- 1^{er} vice-président
- 2^{ème} vice-président
- Scrutateurs et scrutateurs suppléants
- Commission de gestion

Merci de bien vouloir y réfléchir dès à présent afin d'éviter une longue procédure de candidatures.

Le Conseil d'Etat a décidé de fixer la date des prochaines élections communales.

28 février 2016 : élections des municipalités et des syndics des communes à Conseil Général, élections des Conseils Communaux élus à la proportionnelle, 1^{er} tour des élections des Conseils Communaux élus à la majoritaire, 1^{er} tour des municipalités des communes à Conseil Communal.

20 mars 2016 : 2^{ème} tour des Conseils Communaux élus à la majoritaire, et des Municipalités.

17 avril 2016 : 1^{er} tour des élections des syndics des communes à Conseils Communaux, élection des suppléants dans les communes à Conseil Communal élus à la majoritaire

8 mai 2016 : 2^{ème} tour de l'élection des syndics.

Toutes ces informations sont visibles et accessible sur le site du canton www.vd.ch

On parle beaucoup ces jours dans les journaux des 50 ans de l'autoroute et de l'expo nationale, pour cela la Confédération a sorti de ses archives des photos aériennes de 1933 à nos jours. Un libre accès sur le site www.map.geo.admin.ch où vous pouvez découvrir près d'un siècle de photos aériennes de la suisse mais surtout de notre région.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

Personnel communal :

M. Denis Pittet, concierge de notre salle polyvalente depuis 25 ans, nous a fait part en début d'année de sa décision de prendre une retraite anticipée.

Nous le remercions d'emblée pour toutes ces années de collaboration.

Pour lui succéder, nous avons engagé M. Serge Amiguet au 1^{er} juillet.

M. Amiguet a une formation de charpentier. Il est actuellement responsable de la voirie et des espaces verts de la Commune de Penthaz et est domicilié à Chavannes-le-Veyron. Nous avons reçu 161 postulants.

Police des constructions :

Le permis de construire pour un important centre administratif et artisanal a été délivré au lieu-dit « Les Bruyères ». Ce projet a été présenté récemment à la presse. Sous la raison sociale « Immolife », il est prévu de regrouper un maximum d'entreprises et de sociétés de services dans le domaine de l'immobilier. Ce centre comprendra également un fitness, une grande crèche, garderie et un restaurant.

Par le même secteur, nous venons d'établir le permis de construire pour un hôtel de 96 chambres.

A la Tuilière, nous avons délivré le permis de construire pour un bâtiment administratif et un centre sportif comprenant salle de gym

double et piscine couverte de 25 m avec 6 couloirs. Ces 3 projets représentent plus de 80 millions d'investissements hors terrains.

Pour la visite prévue le 14 juin 2014 (Conseil et employés communaux). Rendez-vous à 09h00 à la salle polyvalente pour le café et croissants, puis visite de l'Ecole GEMS, en rentrant, visite de la 2^{ème} partie du collège. Lors de l'envoi des prochains préavis une feuille d'inscription sera jointe. Merci de nous la retourner pour notre organisation.

A l'issue de la séance une verrée sera offerte dans le hall, l'Auberge étant fermée.

b) M. L.-D. Martin

Etude de régionalisation des eaux dans le Vallon de l'Aubonne, de Rolle et de St-Prex (STEP régionale) :

Bref résumé de la situation à ce jour.

En date du 10 mars dernier, nous avons eu la présentation du rapport provisoire de l'étude de régionalisation du traitement des eaux usées sur le territoire de la commune d'Allaman, au lieu-dit « En Chaney » à l'aval de la route cantonale à proximité du site de l'entreprise Cornaz. Cette étude prendra fin après la distribution du rapport final à toutes les Communes concernées.

Par la suite il faudra procéder à la définition et à la création d'une structure juridique avec adhésion des Communes.

En parallèle, la Commune d'Allaman fera les démarches pour convertir la zone agricole en zone d'utilité publique (réalisation d'un PPA).

Dans un premier temps un comité de pilotage de 9 personnes a été constitué.

La DGE (Direction Générale de l'Environnement, nouvelle appellation du service des eaux cantonal) est satisfaite de l'aboutissement de cette étude de faisabilité. Il faut cependant encore lever les doutes quant au rejet des eaux épurées (dans l'Aubonne ou au lac) car à l'aval de cette STEP projetée se situe les zones de protection de nos puits de Chanivaz.

L'étude pour la levée de ces doutes sera financées par le canton, cette dernière sera de toute façon indispensable dans le cadre d'une future étude d'impact qui est obligatoire pour des STEP qui dépassent 20'000 EH. Cette levée de doutes est le premier point à concrétiser pour savoir si le projet peut se poursuivre.

Mais, si ce projet continue, le chemin sera encore long ou sera court, car le deuxième point clé est bien entendu l'acceptation par la population d'Allaman de l'implantation d'une STEP régionale sur sa Commune.

Si elle le refuse il n'y a pas de plan B !
Prochaine séance en juin prochain.

STEP intercommunale de St-Prex – Etoy – Buchillon :

Là c'est du concret.

Une nouvelle Municipale à St-Prex a repris la gestion de la STEP intercommunale. Lors d'une séance de travail, il a été convenu et admis que tout sera mis en œuvre pour que tous les travaux prévus dans les préavis de 2006, 2010 et 2013 soient terminés à la fin de cette année.

c) M. R. Corthay

Collège les Ecureuils :

L'installation d'un système wifi a été réalisée pendant ces vacances de Pâques.

Salle polyvalente :

L'année dernière je vous annonçais une fuite de gaz à l'introduction de ce bâtiment. Aujourd'hui c'est une fuite d'eau qui a été détectée suite à un contrôle du réseau.

Au vu de l'état de la conduite en acier, nous avons profité que l'entreprise de génie civil était sur place pour le collège pour changer ce tronçon depuis l'entrée du bâtiment jusqu'à la vanne sur le chemin des Communaux par un tuyau en P.E.

Nous avons profité de la fouille pour remplacer les conduites de gaz haute et basse pression par des tuyaux en P.E. jusqu'au chemin.

La Communaux – 2ème étape :

Travaux réalisés par le génie civil :

Pose de l'enrobé (couche de fond) dans le préau, canalisation collecteur eaux claires, bassin de rétention, pose rigole en fond de bassin, bétonnage du mur, introduction d'eau dans le bâtiment.

Entreprise générale :

Bâtiment pratiquement hors d'eau, début des installations techniques à l'intérieur.

Bâtiment administratif :

Changement de locataire au tea-room depuis le 1^{er} mai.

d) M. P. de Mestral

--

e) M. J. M. Fernandez

--

5. Préavis municipal N° 01/2014 relatif à l'adoption du plan de quartier « L'Oche » et « La Combe »

La parole est donnée à M. A. Fragnière (rapporteur) pour la commission d'urbanisme qui lit les conclusions.

La commission d'urbanisme composée de M. M.-O. Christinat (Président), de MM. C. Da Silva, T. Simond et A. Fragnière (rapporteur) à l'unanimité propose au Conseil :

1. De renvoyer le Plan de quartier « L'Oche » et « La Combe » à la Municipalité pour complément d'études visant à revoir les implantations et les hauteurs des constructions

Discussion

- M. Roulet, quand nous avons reçu le rapport de la commission, qui a fait un travail de fond, nous avons constaté qu'elle avait été plus loin que les services cantonaux. Ce qui n'est pas facile car à l'Etat, le dossier fait des allées et venues dans les différents services, ils prennent beaucoup de temps surtout lors de cas particuliers et toutes les étapes des services cantonaux ont été franchies. Un point a été relevé par la commission, une coquille, la hauteur. Il n'a jamais été pensé que les nouveaux bâtiments pouvaient aller plus haut que les anciens. La faute à la mention : hauteur à la corniche (sous-entendus que l'on peut faire des toits plats sur le site de l'Espérance) et les remarques sur les périmètres pouvant aller de 15m à 17m n'a effectivement pas été envisagés. La commission a levé un lièvre qui mérite correction. Il a transmis ces remarques directement à l'urbaniste (URBAPLAN) afin de faire des simulations à une hauteur de 15m. Il a été proposé d'emblée une entrevue avec URBAPLAN, date fixée au 14 mai.

- M. M.-O. Christinat, explique au moyen du beamer les plans et photomontage que la société URBAPLAN a fourni suite aux différentes questions posées par la commission. Simulation par

photomontage des hauteurs des bâtiments, gabarits arrondis pour position des toitures, front possible de 40m de long.

- M. M.-L. Magnenat, concernant la page 3 du rapport, nouvelle définition des 3 périmètres d'implantation, qu'est-ce qu'il y a de différent : les distances, le recul par rapport au chemin du Rôti, ne pas faire des fronts, pas très clair le terme « il faut revoir » qu'est-ce qui a choqué ?

- M. M.-O. Christinat, le paysage, les hauteurs doivent être traitées différemment que le reste du domaine de l'Espérance, la situation géographique étant une pente douce (pas plane).

- M. A. Fragnière, l'Espérance a certes besoin d'un nouveau plan de quartier, pour faire des aménagements supplémentaires mais de la manière dont c'est proposé, c'est dommage. Pourquoi ne pas construire sur les terrains à l'arrière. Le dégagement visuel a été pensé vu de l'Espérance et pas du point de vue du village. Cela fait un front de construction avec quelques coupures visuelles, taille des bâtiments, écran, aspect visuel depuis le village, créer une certaine harmonie. Il faut travailler là-dessus.

- M. M. Roulet, sur le problème des hauteurs, on va s'entendre, sur les périmètres, pas possible, seulement des possibilités de construire. Plan de quartier, déjà périmètre prévu sur les vignes privées (intermédiaire) déjà constructible aujourd'hui. L'Espérance est soumise au marché public (concours d'architecture) avec intégration des bâtiments existants. Le plan de quartier ne doit pas prédéfinir les constructions futures. Si le dossier a passé les différents services cantonaux, c'est que ce dossier est correct. Juste une coquille au niveau des hauteurs. Une séance est prévue le 14 mai prochain avec l'Espérance, l'architecte du SPAS, la commission d'urbanisme et la Municipalité. On ne peut pas s'écarter de ce qui a été mis à l'enquête publique. Propose de faire un amendement au préavis et une enquête complémentaire.

- M. M.-O. Christinat, se mettre d'accord sur un amendement d'ici la séance prochaine. Remarques générales, règlement du plan de quartier doit prévoir le pire (nouvelle Municipalité – nouvelle direction à l'Espérance). Article supplémentaire à intégrer par exemple : « bâtiment pas plus haut que ..., contigüe ... ».

- M. V. Payot, se pose des questions, pas compris ; on refait quelque chose qui existait déjà ; zone nord, implantation nouveaux bâtiments, on démolit et on reconstruit (on pourrait)?, pourquoi mélanger une zone d'utilité publique avec une zone d'habitations ?

- M. M. Roulet, on s'est posé la question, en 1974, à l'origine, 1^{er} plan de quartier de l'Espérance, pourquoi historiquement ils ont mêlés à l'époque ces deux zones. Dans préavis p4 le plan quartier

actuel. Soit 2 plans quartier soit rattacher à la zone d'extension village, mais on n'a pas les mêmes règles (tuiles) ce qui n'est pas le cas dans la partie construite. Donc anciennes constructions plus conformes. Multiplication des procédures. Définitions plus les mêmes (coefficients – zones - densité) après réflexion la mesure la plus simple en une étape. Pas eu de remarques jusqu'à ce jour. Pas le but d'en parler encore à la prochaine législature.

- M. F. Magnollay, le travail de la commission a été fait sérieusement, bravo. 2 questions concernant le périmètre de l'institution. Quelles sont les intentions qui vous ont été communiquées. Démolir les pavillons pour construire un bloc ou plutôt à l'arrière il est prévu d'étendre des constructions dans la zone constructible. Le bâtiment rouge (anciens), pourquoi ne pourraient-ils pas être reconstruits (valeur historique).

- M. M. Roulet, 3 bâtiments du site sont noté « 3 » extension possible, mais maintenu dans leur intégralité. Périmètre du haut (ateliers) devraient être démolis et reconstruits. Probablement démolition de la piscine et bâtiment n° 4 pour faire une résidence genre d'EMS (30 personnes) pour les personnes âgées de l'établissement. Les pavillons, probablement, disparaîtront mais pas à court ou moyen terme. Plus lointain, construction d'une salle polyvalente.

- M. A. Fragnière, coefficient d'utilisation du sol, possibilité SPD (Surface Plancher Déterminant) 51'000m², 28'000m² actuellement. Donc possibilité de construction importante (40%).

- M. C. Fürer, remercie la commission d'urbanisme pour son travail et son idée de limiter l'impact sur l'environnement tout en laissant la possibilité à l'Espérance de construire. Propose ~~qu'~~ au point 1.3 de rajouter une ligne. Aire de construction par rapport au plan 0,4, pourrait-elle être entièrement bâtie ?

- M. M. Roulet, répond sur les périmètres, ils ne sont jamais complètement remplis, mais tout peut être densifié, grosses possibilités. Etre un peu plus restrictif sur les hauteurs. Coefficient pour l'Espérance est moyen. Seulement un centre commercial pourrait remplir le périmètre.

- M. F. Magnollay, rapport de la commission page 3, recommandation pour caractère, meilleure présentation. Avez-vous reçu des réponses à vos questions de l'urbaniste?

- M. A. Fragnière, nous avons demandé 2 photomontages et en avons reçu 1 pour visualiser la situation. Le faire sous plusieurs angles ou points de vue. Quels sont les gabarits, problématique des hauteurs. Cela va être demandé pour une prochaine séance. C'est grâce à l'image que la problématique est apparue.

- Mme M.-L. Magnenat, soutient la remarque de M. M.-O. Christinat, une fois que les données sont acceptées, que pourrions-nous faire ? Mettre des gardes fous. Demande des précisions sur la hauteur et la non continuité des bâtiments. Quels seraient les moyens légaux une fois que cela aura été accepté.
- M. M. Roulet, un amendement il y en aura un en tout cas sur les hauteurs maîtrisées. Non continuité, on rentre dans des contraintes peu utiles. Bonne perspective vue depuis le bâtiment communal (pignon) on voit l'échelonnement.
- M. F. Magnollay, pourquoi construire au Sud des périmètres du plan de quartier, déterminés comme périmètre « non bâti ». Intérieur ou extérieur des périmètres constructibles. Nord ou Sud du chemin du Roti.
- M. A. Fragnière, sous les bâtiments, sur les surfaces de vignes. Constructions de bâtiments bas, en terrasses en laissant un dégagement sur la végétation.
- M. M. Roulet, plus dans la typologie des constructions du village, l'idée première de l'urbaniste cantonale Mme Zürcher était d'avoir des toits plats. Rester à l'arrière des périmètres suite aux réflexions des habitants du chemin du Roti. Tout ce qu'on modifie risque d'être confronté à des recours, des oppositions.
- M. F. Magnollay, concernant les travaux d'eaux claires, travaux entrepris prochainement ? Va-t-il y avoir un prochain préavis ?
- M. L.-D. Martin, seulement le collecteur d'eau clair sur l'arrière du périmètre a quelques défauts, sondage, fait plan, tuyaux en bon état, mis une grille. Défauts sur le collecteur des eaux usées, défauts réparés. Concernant le réseau d'eau de l'Espérance, la Commune reprend ces conduites (problème de pression) sur recommandation du Canton. La Commune doit être le distributeur officiel. Liaison directe depuis le réseau. L'Espérance conserve la mise en pression.
- M. M. Roulet, page 3 du rapport de la commission, restitution de 12'000m, préavis cantonaux, mis en compte sur bilan communal. Cela a un intérêt pour plus tard, monnaie d'échange.
- M. B. Cuanoud, emprunte visuelle, aimerait avoir la liste des instances qui ont étudié la question et donnés leur préavis (Canton).
- M. M. Roulet, préavis favorable des services cantonaux
- M. B. Cuanoud, le préavis des services cantonaux donne déjà une certaine garantie.
- M. A. Fragnière, donne par oral la liste des services cantonaux qui voient passer le dossier.

- M. N. Plumey, relève la complexité du dossier et remercie pour le complément d'information donné ce soir. Photomontage pour expliquer plus clairement, visuellement, avoir ces compléments de photos montage. Quelles sera la démarche pour approuver ce plan de quartier.
- M. M. Roulet on voit l'échelonnement, cela va suivre la courbe du terrain. Il est utopique de vouloir tout simuler.
- Mme C. Bärtschi, les maximums pourront être faits d'ici 30 ans si nous acceptons ces conditions. Il faut mettre des garde-fous. Le Conseil a besoin de voir les volumes maximums (maquettes).
- M. M. Roulet, il y aura des concours d'architectes, il y aura plusieurs maquettes à ce moment-là. Aujourd'hui ce n'est pas réalisable.
- Mme C. Bärtschi, le Conseil a besoin de savoir et de comprendre les volumes de constructions possibles.
- M. R. Demont, pas d'intérêts à ce que ce plan de quartier passe ce soir. Il semble illogique que les bâtiments soient construit en bordure du périmètre, laisser un dégagement sur le devant.
- M. A. Fragnière, ce n'est pas la commission d'urbanisme qui a fait ces dessins, c'est URBAPLAN
- M. R. Demont, c'est sur une demande de l'Etat de Vaud que l'Espérance a demandé à la Commune un nouveau plan de quartier, afin de pouvoir répondre à cette demande d'agrandissement des locaux pour les personnes handicapées. Le plan de quartier actuel ne permet pas à l'Espérance de réaliser de nouvelles constructions pour des personnes âgées ou en fin de vie.
- M. D. Grand, point 4 et suivants, implantation – hauteur – toiture et les façades, les volets ??? pas de descriptions détaillées sur le nouveau plan de quartier.
- M. M. Roulet, un plan de quartier ne donne aucune garantie quant à l'architecture. C'est au moment de la présentation du dossier de mise à l'enquête du projet du bâtiment que l'architecte donne la description.
- M. C. Fürer, remarque que sur la photo montage les gabarits sont collés au chemin du Roti. Si on recule les gabarits, la hauteur monte.
- M. P. Luthi, sur la photo montage, derrière le gabarit de gauche, est-ce que le bâtiment qui se trouve derrière sera démoli ?

Le président clos le débat et demande à la Municipalité :

Est-ce que la Municipalité garde ce projet ou représente-t-elle un nouveau préavis ?

La Municipalité abonde dans le sens de la Commission d'urbanisme et propose un amendement concernant les hauteurs. Le préavis reste selon la mise à l'enquête qui a eu lieu.

Selon ce qui a été dit plus haut un rendez-vous est agendé le : 14 mai 2014 pour statuer sur ce projet.

La Municipalité laisse le préavis en l'état et proposera un amendement pour une prochaine séance.

6. Propositions individuelles

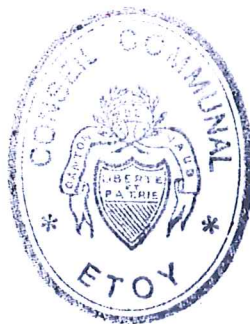
- M. B. Cuanoud, est passé à la déchetterie dimanche, des jeunes qui avaient loué la cabane déposaient des sacs. Demande si lors de la remise des clés on ne peut pas également leur remettre des sacs poubelles.
- M. J.-M. Fernandez, selon le règlement de location de la cabane qui est remis aux locataires, chacun apporte ses poubelles.
- M. J.-M. Schlaeppli, rappelle la Fête au Village qui aura lieu le 21 juin.
- M. E. Hoyois, a avec lui le rapport de travail de l'éducateur social des rues (ASSAGIE), on peut le consulter après la séance.

Séance levée à 21h45

Prochain rendez-vous : lundi 30 juin 2014 à 20h00

Le Président

Jean-Marc Schlaeppli



La Secrétaire

Isabelle Vouillamoz